



CONSEIL DE LA
TRANSFORMATION
ALIMENTAIRE
DU QUÉBEC

CRC - 040M
Consultation générale
Planification immigration
au Québec 2024-2027

PAR COURRIEL
crc@assnat.qc.ca

Le 11 août 2023

Aux membres de la
Commission des relations avec les citoyens
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage,
Québec (Québec) G1A 1A3

Chers Membres de la Commission,

Le Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ) désire présenter son opinion dans le cadre de la consultation publique 2023 intitulée « La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027 ».

Le CTAQ est une consolidation des forces de l'industrie qui représente treize associations et plus de 630 entreprises membres. Le CTAQ regroupe ainsi 80 % du volume annuel d'affaires d'une industrie de plus de 35 milliards de dollars.

Sa mission est d'orchestrer l'excellence et la croissance durable du secteur de la transformation alimentaire en appuyant ses parties prenantes et en unifiant l'écosystème.

La transformation alimentaire est un solide pilier de l'économie québécoise et un secteur qui rapporte :

- 1^{er} secteur manufacturier en importance au Québec, tous secteurs confondus, avec 35 G\$ de livraisons en 2022, soit 18 % du total des livraisons manufacturières québécoises;
- 1^{er} employeur manufacturier au Québec avec 75 000 emplois directs, 25 000 emplois connexes des parties prenantes et 135 000 emplois indirects;
- 2 000 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire (2 200 établissements);
- 67 % de la production agricole québécoise est achetée et transformée par l'industrie;

- 3,5 G\$ en revenus de taxation et de parafiscalité;
- 8,2 G\$ en produit intérieur brut en 2021;
- 2,1 G\$ en balance commerciale en 2021.

Contexte

L'industrie de la transformation alimentaire souffre de la rareté de la main-d'œuvre. Malgré les vigoureux efforts de recrutement, d'embauche et de rétention de travailleurs canadiens et de résidents permanents, malgré le soin que l'industrie prend à leur offrir les meilleures conditions de travail, et malgré les améliorations technologiques constantes apportées aux installations, l'apport des travailleurs étrangers temporaires (TÉT) demeure une solution incontournable pour atténuer ce problème.

Une grande partie de la solution passe par le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) géré conjointement par le gouvernement fédéral et par le ministère de l'Immigration (MIFI). On dénombrait 38 505 détenteurs de permis valides en 2022. On peut évaluer de 20 à 25 % de ce nombre, les permis utilisés annuellement par l'industrie de la transformation alimentaire au Québec. On estime à environ 10 % de postes vacants disponibles, actuellement, par rapport aux emplois directs dans l'industrie des aliments et boissons au Québec.

Le programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)

Depuis le 4 avril 2022, le plafond de travailleurs étrangers temporaires admissibles dans les installations de fabrication des aliments (code SCIAN 311) est passé à 30 %. En avril 2023, ce plafond a été prolongé jusqu'au 30 octobre 2023.

Ce seuil de 30 % de travailleurs étrangers temporaires (TÉT) a permis aux entreprises de réduire la pression sur les besoins de main-d'œuvre. C'est un outil apprécié par les entreprises qui ont accès à la main-d'œuvre requise pour remplir les commandes et nourrir la population. Un équilibre a été atteint. Le seuil de 30 % est vital pour le maintien des opérations dans les usines et la prospérité économique du Québec.

Depuis le 4 août 2021, une entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral a porté la limite à 20 % pour tous les secteurs qui n'ont pas accès au seuil de 30 %. Cette entente prend fin le 31 décembre 2023.

Recommandation

Le CTAQ demande au gouvernement du Québec :

- de prolonger le seuil de 20 % pour une période de 3 ans : de 2024 à 2026,
- de continuer d'exercer des pressions sur le ministère fédéral Emploi et Développement social Canada (EDSC) afin de prolonger le seuil de 30 % de 18 mois, soit jusqu'au 30 avril 2025.

L'accueil de travailleurs étrangers temporaires (TÉT), année après année, permet de sensibiliser ces travailleurs à la culture et à la société québécoise. Après être venus travailler au Québec plusieurs années, certains décident d'immigrer définitivement. Il y a donc un lien direct entre immigration temporaire et immigration permanente.

Le programme pilote en transformation alimentaire

Depuis le 24 mars 2021, le ministère de l'Immigration propose un programme pilote aux travailleurs de la transformation alimentaire qui permet de s'établir de façon permanente au Québec.

Certains critères de ce programme pilote limitent son succès :

- la reconnaissance des diplômes d'études secondaires ou d'études professionnelles est un frein pour certains travailleurs issus de pays qui ne peuvent obtenir une copie de leur diplôme,
- avoir occupé un emploi admissible pendant une période d'au moins 24 mois, à temps plein, au Québec, dans un secteur admissible.
Cette exigence est plus contraignante que les critères exigés par des provinces limitrophes qui exigent une expérience de 12 mois.
- avoir une connaissance du français de niveau 7.
Pour les TET saisonniers, le Québec pourrait offrir des cours de français en ligne afin que les TET puissent apprendre le français lorsqu'ils sont dans leur pays entre 2 contrats saisonniers.

Le programme pilote en transformation alimentaire est une transition entre l'immigration temporaire et l'immigration permanente. C'est l'occasion de permettre aux travailleurs étrangers de se conformer aux attentes du gouvernement du Québec. En même temps, les employeurs qui ont financé la

venue de ces travailleurs ne veulent pas qu'ils quittent le Québec pour une autre province.

Le CTAQ demande au ministère de l'Immigration (MIFI) d'ajuster les critères du programme pilote en transformation alimentaire au même niveau que les critères des programmes des autres provinces, principalement du Nouveau-Brunswick, qui attirent des travailleurs étrangers temporaires du Québec.

Le gouvernement du Québec doit s'assurer de la compétitivité de ses programmes en immigration permanente afin de conserver les travailleurs expérimentés qui ont été formés par les entreprises du Québec :

Le CTAQ recommande

- que la période d'emploi au Québec soit réduite de 24 à 12 mois,
- que la reconnaissance des diplômes d'études secondaires des travailleurs étrangers soit simplifiée,
- que les travailleurs étrangers aient la possibilité de finaliser leur 5e secondaire au Québec, pour ceux qui ne l'ont pas encore complété,
- que des cours de français en ligne soient accessibles, de leur pays d'origine, aux travailleurs saisonniers qui retournent chez eux, entre deux contrats.

Programme fédéral pour les employeurs reconnus

Le 8 août 2023, Emploi et Développement social Canada a annoncé le programme pilote pour les employeurs reconnus (PPER) dans le cadre du PTET. Les employeurs admissibles ont accès à des évaluations de l'impact sur le marché du travail (EIMT) de 36 mois au lieu de 18 mois tout en bénéficiant d'un processus de demande d'EIMT simplifié. L'accès au PPER débute le 1^{er} janvier 2024 pour les entreprises en transformation alimentaire.

Les entreprises du Québec sont désavantagées puisqu'elles doivent avoir embauché les travailleurs étrangers temporaires AVANT d'envoyer les demandes d'EIMT en ligne. Les autres provinces peuvent déposer leurs demandes d'EIMT sans être obligées d'indiquer les noms des travailleurs associés à ces EIMT. On parle d'un délai supplémentaire de 3 à 4 mois pour les entreprises du Québec.

Recommandation

Le CTAQ demande au MIFI que les entreprises du Québec soient traitées comme les entreprises des autres provinces en ayant la possibilité d'envoyer les demandes d'EIMT sans nom. Les embauches se feront pendant le traitement des demandes d'EIMT.

L'immigration humanitaire

Le nombre de demandeurs d'asile est en croissance au Québec : 58 995 personnes ont déposé une demande d'asile au Québec en 2022 soit 64 % du total canadien. Il s'agit d'une augmentation de 89 % par rapport à 2019.

Ce sont des travailleurs potentiels que les entreprises et les organismes publics du Québec pourraient embaucher si les demandeurs d'asile avaient accès à un permis de travail. Le programme spécial des demandeurs d'asile pendant la période de Covid-19 a permis d'admettre 3 240 personnes. Ce programme pourrait perdurer afin de combler les postes vacants dans les centres hospitaliers et les services sociaux au Québec.

Témoignage

Le CTAQ partage les arguments de la Cheffe, Ressources humaines, d'une entreprise du secteur qui emploie, année après année, des centaines de TÉT :

Voici en quelques mots, la position de VegPro International sur les programmes d'immigration permanente de travailleurs étrangers.

« Vegpro International inc. est un chef de file reconnu en matière d'innovation dans la production agricole et la transformation de salades et de légumes pour approvisionner à l'année longue nos clients sur la Côte Est de l'Amérique du Nord. Connues sous la marque "Attitude Fraîche", nos laitues prélavées sont disponibles dans les grandes chaînes d'alimentation. Entreprise québécoise en croissance continue située en Montérégie, elle compte près de 1 000 employés en haute saison. L'entreprise offre un environnement de travail très dynamique et connaît des défis excitants où se côtoient dans l'harmonie et le partage de connaissances plus de quarante-sept (47) nationalités d'origine.

Au Canada, en plus de sa production agricole, l'entreprise possède trois (3) usines d'emballage soit deux (2) usines au Québec et une (1) en Colombie-Britannique. Depuis plus de deux décennies, nous utilisons annuellement les

services de près de 300 travailleurs étrangers temporaires par le biais des divers programmes disponibles. Ces travailleurs étrangers font partie inhérente de notre modèle d'affaires et ont grandement contribué au succès et à la croissance de notre organisation, créant ainsi plusieurs autres emplois locaux.

Nous aimerions porter à votre attention plusieurs arguments faisant valoir tout le bien-fondé de la mise en place de programmes d'immigration permanente, en complément des programmes de travailleurs étrangers temporaires. En effet, nous croyons que l'immigration permanente devrait être davantage soutenue par les programmes et initiatives de notre Gouvernement, afin de permettre aux entreprises d'ici de faire face à la pénurie des talents en accédant à de la main-d'œuvre qualifiée disponible de façon permanente.

D'abord, les possibilités d'immigration permanente sont beaucoup plus attractives auprès des travailleurs et leurs familles hors pays souhaitant s'installer dans un pays offrant de meilleures conditions. S'installer au Canada pour développer ses connaissances et pouvoir entrevoir une croissance personnelle et professionnelle à long terme devient gage de loyauté, d'appartenance et d'engagement auprès de l'employeur de même que la communauté qui les accueille.

Nous croyons qu'accueillir de façon plus permanente les travailleurs qualifiés permet de poursuivre notre engagement pour la diversité et l'inclusion en milieu de travail en basant nos stratégies et nos investissements dans le développement des compétences qui demeureront à long terme, des atouts pour nos équipes. Bénéficier de travailleurs issus de l'immigration permanente permettra de continuer de tirer profit des programmes d'immigration temporaire pour palier à la pénurie de main-d'œuvre et pendant les hausses saisonnières. Nous croyons que les deux types de programmes doivent se côtoyer pour créer une relève diversifiée, ouverte et polyvalente répondant aux besoins variables de mains-d'œuvre dans le domaine essentiel de la transformation alimentaire.

Il sera intéressant, dans de prochaines étapes, de soulever les réflexions sur les programmes de reconnaissance des acquis ou d'équivalence scolaire internationale afin de valoriser adéquatement les talents internationaux. »

Régionalisation des immigrants

Les usines de transformation alimentaire sont principalement en région. Plus de 50 % des emplois de l'industrie de la transformation alimentaire se trouvent dans les régions. L'autre 50 % de ces emplois se situent à Montréal et en Montérégie. C'est donc une industrie qui a un rôle prédominant dans le développement économique régional surtout si on considère que notre secteur est le premier employeur manufacturier du Québec.

Lors des consultations prébudgétaires de 2022 et de 2023, le CTAQ a présenté les résultats d'une étude d'impacts économiques totaux (directs+indirects+induits) de la fabrication alimentaire par région administrative au Québec :

	PIB aux prix de base	Proportion du QC	EMPLOIS	Proportion du QC
RÉGIONS ADMINISTRATIVES	\$	%	K	%
Bas-Saint-Laurent	354 767 530	2,02%	4 713	2,39%
Saguenay-Lac-Saint-Jean	295 639 609	1,68%	5 499	2,79%
Capitale Nationale	1 354 029 408	7,69%	12 045	6,10%
Mauricie	480 907 097	2,73%	3 928	1,99%
Estrie	319 290 777	1,81%	3 666	1,86%
Montréal	5 270 268 758	29,94%	51 059	25,86%
Outaouais	149 790 735	0,85%	2 618	1,33%
Abitibi-Témiscamingue	137 965 151	0,78%	1 833	0,93%
Côte-Nord et Nord-du-Québec	88 691 883	0,50%	1 047	0,53%
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	195 122 142	1,11%	3 928	1,99%
Chaudière-Appalaches	1 476 227 113	8,39%	16 234	8,22%
Laval	632 668 763	3,59%	8 641	4,38%
Lanaudière	678 000 169	3,85%	9 164	4,64%
Laurentides	930 279 302	5,28%	12 307	6,23%
Montérégie	4 430 652 269	25,17%	48 703	24,67%
Centre-du-Québec	810 052 528	4,60%	12 045	6,10%
TOTAL	17 604 353 232	100,00%	197 429	100,00%

Source : LMC Simulation – Martin L. Cloutier, PhD, Professeur titulaire ESG-UQAM

Sur les 200 000 emplois directs et indirects au sein de l'industrie de la transformation alimentaire, 100 000 sont situés en région. Ce sont autant de travailleurs et de familles qui génèrent plus de 8 milliards de dollars du PIB au prix de base, c'est-à-dire la richesse sur laquelle reposent des centaines de petites villes et villages en région.

Ces régions ont besoin de main-d'œuvre pour soutenir et maintenir les emplois et les investissements chez eux. Face à cette pénurie, la régionalisation de l'immigration est une solution qui doit être priorisée par le gouvernement du Québec. Des organismes de régionalisation des immigrants existent. Malheureusement, leur financement dépend du ministère de l'Immigration (MIFI) et les montants alloués divergent selon la région. Ils sont immanquablement trop faibles pour répondre à la demande. Souvent, les entreprises de la région doivent assumer une partie du financement de ces services.

De plus, depuis le 1er janvier 2023, les conjoints et les enfants de ces TET peuvent accompagner les travailleurs qui ont trouvé un emploi au Québec. Ce changement réglementaire du fédéral va aggraver la pénurie de logements et les besoins en services sociaux en région : écoles, garderies, médecins de famille.

Dans la presse du 8 août 2023, on apprenait que les organismes communautaires chargés d'aider à accueillir et à installer les 320 infirmiers-ères en provenance d'autres pays lançaient un appel à tous. Ils sont à la recherche de logements pour ces personnes venues prêter main-forte au sein du réseau public de la santé. En région éloignée, ce sont des logements modulaires qui seront installés.

Recommandation

Le CTAQ demande au MIFI d'investir davantage dans les organismes de régionalisation afin de permettre aux organismes locaux d'accueillir et d'accompagner les étudiants et les immigrants dans leur nouveau milieu de vie.

Conclusion

Les travailleurs étrangers temporaires (TÉT), les étudiants étrangers et les demandeurs d'asile qui s'expriment en français sont des candidats de choix pour l'accès à l'immigration permanente. Ils sont déjà présents sur le territoire, ils sont hébergés et ils s'adaptent à la culture et à la société québécoise. Les TÉT ont déjà un contrat de travail tandis que les étudiants étrangers vont obtenir un diplôme québécois qui est un gage de leur intégration sur le marché du travail québécois.

Le seuil de l'immigration permanente doit s'ajuster aux besoins des entreprises et combler les postes vacants disponibles. L'augmenter à 60 000 est un premier pas. Les programmes d'immigration permanente et d'immigration temporaire sont complémentaires et doivent cohabiter afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre critiques pour le développement économique du Québec.

Le CTAQ participe au débat et partage ses idées dans le cadre de cette consultation sur l'immigration permanente. Veuillez agréer, Membres de la Commission, mes meilleures salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dimitri Fraeys', written over a horizontal line.

Dimitri Fraeys
Vice-président Innovation et Affaires économiques